

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX
-----ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION POUR
L'ORGANISATION DU PARCOURS DU CŒUR LE
DIMANCHE 23 JUIN 2024

Nous, Jean-Luc DELANNOY, Maire de la Commune de Quarouble,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de réglementer la circulation et de faciliter le bon déroulement du parcours du cœur le dimanche 23 juin 2024

ARRETONS

Article 1^{er} : Le dimanche 23 juin de 9 heures à 13h, la circulation sera interdite aux intersections de la rue Parmentier/Chemin dauphin, rue Valmy Coquelet/ Chemin Dauphin et Chemin Dauphin/Chemin des Postes à QUAROUBLE.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront matérialisées par des barrières et des panneaux mis en place par les services techniques de la Ville.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commissaire principal de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au SDIS59 et à TRANSVILLES

Fait à Quarouble, 21 juin 2024

Le Maire,


Jean-Luc DELANNOY